

Landrethun-les-Ardres

Le jury des maisons fleuries est passé... suspense !

Chaque année, le village organise le concours communal des maisons fleuries. L'occasion pour tous les habitants de fleurir leurs propriétés afin de favoriser le fleurissement de Landrethun, d'offrir un cadre de vie plus agréable et de soutenir les efforts entrepris par la commune dans ce domaine.

« Alors, vous qui fleurissez avec passion, laissez parler votre imagination, libérez votre instinct créatif en faisant de votre espace de vie un lieu où géraniums, bégonias, autres fleurs, arbustes seront les messagers de votre passion et de votre créativité. Pas besoin d'avoir la main verte. Quelques graines, un peu d'eau et un brin d'imagination... », encourage le maire, Gabriel Berly.

En 2020, le règlement a subi un léger lifting avec deux grosses modifications : le concours ne comporte désormais plus qu'une seule catégorie que ce soit pour les « Maisons et pelouses », les « Façades et accotement » ou les fermes. Et les lauréats, récompensés par une première place en 2019, seront « hors concours » pour les deux années suivantes et d'une année pour le deuxième. Leur participation à ce concours restait cependant vivement souhaitée.

Ces changements ont apparemment plu car 25 participations à ce concours ont



Cette année, ils ont eu à départager 25 participants, mais les résultats ne seront connus qu'en novembre !

été enregistrées. L'association Environnement de Landrethun-les-Ardres, présidée par Patrick Desbarbieux, a reçu les membres du jury en mairie pour un premier briefing. Il s'agit d'Anne-Marie Legrand et Brigitte Delgrande (Ardres), Annick Retaux (Louches) et Sophie Flahaut des Pépinières de l'Ardrésis. Elles ont pris connaissance des critères de notation : aspect général et

environnement, ampleur du fleurissement, recherche et créativité, diversité et choix des végétaux, harmonie et contraste des couleurs, propreté, netteté et entretien.

Avec les membres de la commission, elles ont arpenté le cœur du village et les hameaux pour découvrir et noter les réalisations des participants, avant de déterminer le classement 2020. Celui-ci sera dévoilé le

11 novembre. Chaque participant recevra un bon d'achat et une plante ; les 3 lauréats seront récompensés avec un panier garni.

À noter, que comme pour les années précédentes, le jury décernera quelques « coups de cœur » pour des personnes ne s'étant pas inscrites et une récompense leur sera remise.